

VILLE DE LOON-PLAGE
Département du Nord – Arrondissement de Dunkerque
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 26 novembre 2018, 19 heures 30

Date de convocation :	19 novembre 2018
Date d'affichage :	19 novembre 2018
Nombre de conseillers en exercice :	28
Présents :	23
Procurations :	4
Absents excusés :	0
Absents non excusés :	1

Sous la présidence de Monsieur Eric ROMMEL, maire de LOON-PLAGE, le Conseil Municipal s'est réuni aux dates et heures indiquées ci-dessus.
Secrétaire de séance : Madame Clara ELLEBOODE.

Etaient Présents :

Monsieur Éric ROMMEL, Madame Isabelle FERNANDEZ, Monsieur Vincent JEANNEKIN, Madame Christine LAFFONT, Monsieur François ROSSEEL, Madame Clélie KLEINPOORT, Monsieur Johann CARON, Madame Sandrine MILLIOT, Monsieur Jean-Marie LIVOURY, Monsieur Jean-Luc WOUSSEN, Madame Marie-Astrid FOLEY, Monsieur Claude PANTIERS, Monsieur Xavier MYSOET, Madame Pascale DEMEY, Madame Fabienne VANBAELINGHEM, Madame Catherine COLOOS, Monsieur CAMPAGNE Jean-Pierre, Monsieur Philippe KOBUSZINSKI, Madame Laetitia VERHAGE, Madame Annie VANSTEENKESTE, Madame Sarah LIMOUSIN, Madame Clara ELLEBOODE, Madame Marie-Noëlle CALCOEN.

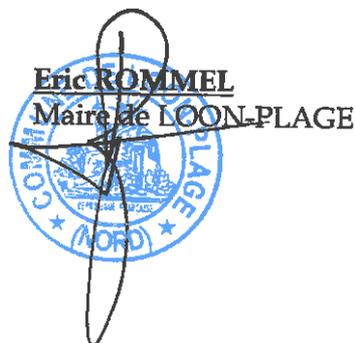
Absents excusés et représentés par pouvoir :

Monsieur Patrice MILLIOT, représenté par Monsieur Éric ROMMEL.
Madame Sophie DECLERCQ représentée par Madame Christine LAFFONT.
Monsieur Jean-François MORALES représenté par Monsieur François ROSSEEL.
Monsieur Jérôme WILLEMAN représenté par Monsieur Vincent JEANNEKIN.

Absent non excusé :

Madame Sophie LEMOINE.

Eric ROMMEL
Maire de LOON-PLAGE



Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20181130-DEL2611201802-
DE
Date de télétransmission : 30/11/2018
Date de réception préfecture : 30/11/2018

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 novembre 2018

Rapporteur : Madame Sandrine MILLIOT

Objet : Rapport d'orientation budgétaires - Budget Primitif 2019.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Il y a lieu de procéder, en Conseil Municipal, à la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget 2019.

Ces dernières sont exposées dans le document ci-annexé

Oùï, l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport ci-annexé qui reprend les principales orientations budgétaires 2019, des engagements pluriannuels envisagés, ainsi que de la structure et la gestion de la dette et, de la tenue du débat relatif au contenu de ce rapport.

ADOPTE

Pour extrait conforme

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Monsieur Eric ROMMEL
Maire de EGON PLAGE



Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20181130-DEL2611201802-
DE
Date de télétransmission : 30/11/2018
Date de réception préfecture : 30/11/2018



Rapport d'orientations budgétaires 2019

Préliminaire

Le rapport d'orientations budgétaires est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4311-1 et L.5211-26 du CGCT). Il a été introduit par la loi « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992 et renforcé par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRE », publiée au journal officiel du 8 août 2015 qui a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

En effet l'article 107 vient modifier le contenu de l'ancien débat d'orientations budgétaires pour en faire un rapport qui sera soumis au vote du conseil municipal

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Il permet de donner une information au conseil municipal et au public sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette et de donner également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

De même la publicité est obligatoire. Elle permet de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Les objectifs généraux qui vont guider cette préparation budgétaire 2019 :

- ✓ Une politique d'investissements dense encore en 2019, dans un contexte financier contraint pour les collectivités locales de manière générale,
- ✓ La poursuite du désendettement de la commune
- ✓ Des taux d'impositions stables
- ✓ La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Aussi, le rapport s'articulera en 2 parties :

- ✓ Une analyse rétrospective 2013-2017
- ✓ La préparation budgétaire 2019 avec la présentation de l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement et la présentation de la programmation pluriannuelle des investissements de la commune avec les modalités de son financement.

Evolution des principaux ratios au stade budget primitif sur la période 2014-2018

NUMERO	RATIOS	2014	2015	2016	2017	2018	Strate nationale
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	2315.46	2340.94	2283.60	2175.90	2281.79	1037
2	Produits des impositions directes/population	670.63	678.47	687.44	712.83	1341.68	479
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	2474.77	2498.26	2421.14	2405.31	2977.81	1126
4	Dépenses d'équipement brut/population	644.70	635.96	493.35	362.79	721.11	299
5	Encours de dette/population	1150.45	1020.50	1070.16	1067.16	1128.65	828
6	DGF/ population	116.73	106.54	14.09	0	0	151
7	Dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement	0.42	0.42	0.44	0.44	0.44	0,56
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de dette en capital sur les recettes réelles de fonctionnement	0.98	0.99	0.98	0.85	0.81	0,91
9	Dépenses d'équipement brut sur les recettes réelles de fonctionnement	0.26	0.25	0.20	0.15	0.24	0,26
10	Encours de dettes sur les recettes réelles de fonctionnement	0.46	0.40	0.44	0.44	0.38	0,74
11	Capacité de désendettement	4.49	3.91	3.92	1.24		

Ces ratios permettent de distinguer les quatre tendances de la politique municipale de ces dernières années :

- ✓ Maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte de baisse des dotations à partir de 2016 (RATIOS 1, 2, 3, 6, et 7)
- ✓ Politique d'investissement active
- ✓ Gestion active de la dette de la commune et désendettement
- ✓ Impact de l'entrée en fonctionnement du méthanier sur les ressources de la commune en 2017

Analyse financière de 2013 à 2017

La section de fonctionnement

Seront d'abord abordées les dépenses puis les recettes

Dépenses

	2013	2014	2015	2016	2017
011	3 560 924,12	4 075 626,18	3 809 079,85	3 735 755,42	3 801 683.16
012	5 821 289,59	6 269 689,57	6 608 741,10	6 171 636,54	6 073 773.85
014	125 260,00	191 639	259 162,00	369 933	179 547
65	3 540 655,89	3 723 678,54	3 706 971,98	3 486 456,32	3 384 239.36
66	367 985,28	298 096,70	232 140,33	221 844,68	155 939.57
67	48 195,96	63 499,19	73 945,49	89 932,61	123 776.10
	13 464 310,84	14 622 229,18	14 690 040,75	14 075 558,57	13 718 959.04

Le chapitre 011 charges à caractère général :

Ces charges regroupent les dépenses courantes des services.

Elles ont progressé de l'ordre de 0,7 % en moyenne entre 2013 et 2017. Un pic à 4 millions a été franchi en 2014 qui s'explique en fait par le règlement d'une redevance d'entretien qu'il a fallu régler au port pendant 4 ans pour les terrains acquis en 2010 et dont la suppression a été négociée cette année-là.

Ensuite ces dépenses ont connu une baisse entre 2015 et 2017 par suite d'une politique volontaire de maîtrise de ses dépenses sur le chapitre des charges à caractère général sans qu'il n'y ait de baisse en termes de qualité de service pour l'utilisateur. La collectivité a fait des choix par exemple pour maîtriser ses dépenses en investissant dans des véhicules électriques ou des achats de copieurs qui ont permis de réduire respectivement les dépenses de carburant et des coûts de maintenance.

Le chapitre 012 charges de personnel

Ces dépenses ont connu deux temps forts sur la période avec une hausse continue jusque 2015 de l'ordre de 12 % pour atteindre un montant de 6,6 millions. Comme pour ses charges à caractère général, la collectivité a ensuite amorcé un mouvement de recherches d'économie et de maîtrise de ses dépenses. En deux ans la réduction, a été de 8,1 % en atteignant un montant de 6,073 millions.

Cette économie est liée à la perte de nombreux emplois aidés qui n'ont pas été remplacés. Les services ont dû se réorganiser et travailler autrement en se tournant par exemple vers de la sous-traitance pour l'entretien des locaux ou de certains espaces verts dont les coûts sont répercutés sur le chapitre des charges à caractère général.

Les dépenses du chapitre 012 doivent néanmoins être rapprochées des atténuations de charges qui correspondent aux financements de nos emplois d'insertions, remboursement d'assurances ou d'indemnités journalières de la sécurité sociale pour voir la charge nette réellement portée par la collectivité reprises dans le tableau ci-dessous.

Année de référence	2013	2014	2015	2016	2017
012	5 821 289,59	6 269 689,57	6 608 741,10	6 171 636,54	6 073 773,85
6419	365 305,38	454 140,73	371 441,46	402 365,80	203 475,64
charge nette	5 455 984,21	5 815 548,84	6 237 299,64	5 769 270,74	5 870 298,21

Le chapitre 65 : autres charges de gestion courantes :

Ce chapitre reprend principalement les subventions aux associations, au centre socioculturel et au CCAS et les contributions au SIVOM.

Comme les autres chapitres un pic a été atteint en 2017 à 3,7 millions d'euros et une phase de baisse ensuite. Les explications sont diverses :

- ✓ La mise en place des refacturations de personnels en 2014 entre le centre socio culturel et la commune.
- ✓ Une baisse de subvention au CCAS qui passe de 890 000€ en 2015 à 700 000 € en 2016 permettant ainsi de résorber l'excédent qui avait été cumulé sur les précédents exercices.
- ✓ Une baisse de la contribution de la commune au SIVOM qui passe de 733 258,49 € en 2016 à 479 942,46 € en 2017 par suite de la reprise de la compétence promotion du tourisme jusque là à la charge du SIVOM par la Communauté Urbaine de Dunkerque Cette somme est ensuite déduite de l'attribution de compensation versée par la CUD pour financer la part communale jusque là versée par la commune au SIVOM

Le chapitre 66 charges financières

Ce chapitre reprend les intérêts de la dette. Il est abordé plus en détail dans le chapitre dette du présent document.

Le chapitre 67 charges exceptionnelles

Il reprend principalement les subventions exceptionnelles accordées en cours d'exercice ainsi que des écritures comptables pour des annulations de titres sur exercice antérieur ou des remboursements divers de cantines, de salles principalement.

Ce poste a été multiplié par 2,5 sur la période avec principalement une croissance des dépenses sur la ligne subventions exceptionnelles.

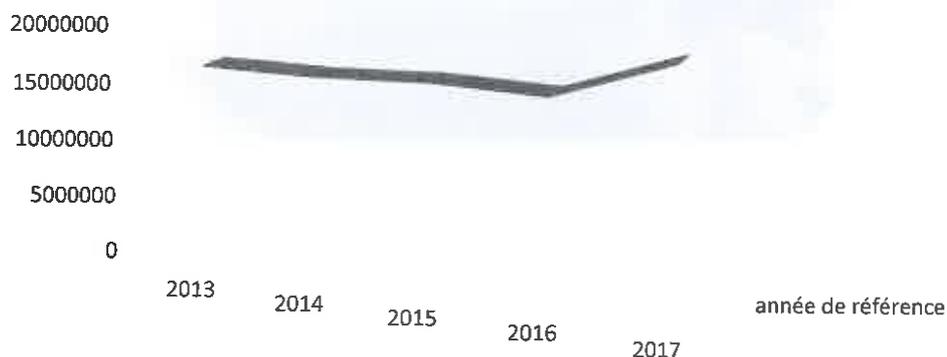
La commune finance ainsi depuis 2015 les restes à charges supportés par les associations qui ont recours à des emplois aidés soit 34 300 euros en 2015, 36 441 euros en 2016 et 27 485 euros en 2017.

Par ailleurs les subventions versées au CPIE dans le cadre des conventions pluriannuelles faune flore au parc galamé et aide à l'animation de la maison de la nature sont également imputées sur ce compte soit par exemple 12 520 euros en 2017, 11 835 euros en 2016.

Les Recettes

	2013	2014	2015	2016	2017
013	376 951,38	468 270,73	371 441,46	412 072.80	209723.64
70	202 037,92	187 235,95	213 848,58	307 696.93	313839.55
73	13 968 733,86	13 913 518,80	14 112 569,42	14 186 555.18	17658253.57
74	1 479 035,06	1 329 858,62	1 527 255,94	1 004 173	967 228.90
75	140 321,83	119 721,75	130 551,26	139 220.78	323711.80
76	691.91	183.36	144.40	133.70	137.52
77	75744.14	73206.55	96330.93	77176	73 134.21
Total	16 243 516.10	16 092 005.58	16 452 141.99	16 127 028.39	19 546 029,19

évolution des recettes réelles de fonctionnement sur la période 2013-2017



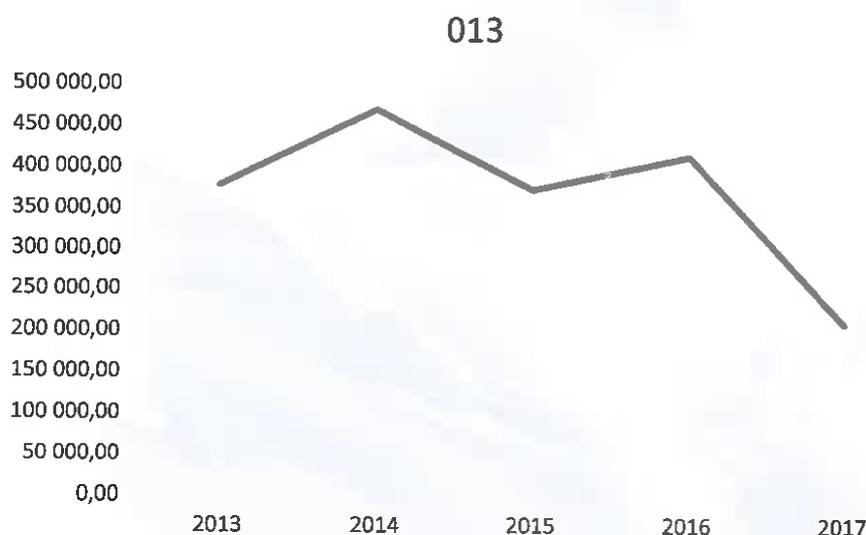
Elles connaissent une croissance de l'ordre de 20,33 % sur la période suite à l'augmentation des bases fiscales de la commune en matière de taxe foncière en 2017 consécutive à l'entrée en service du terminal méthanier.

Le chapitre 013 atténuations de charges

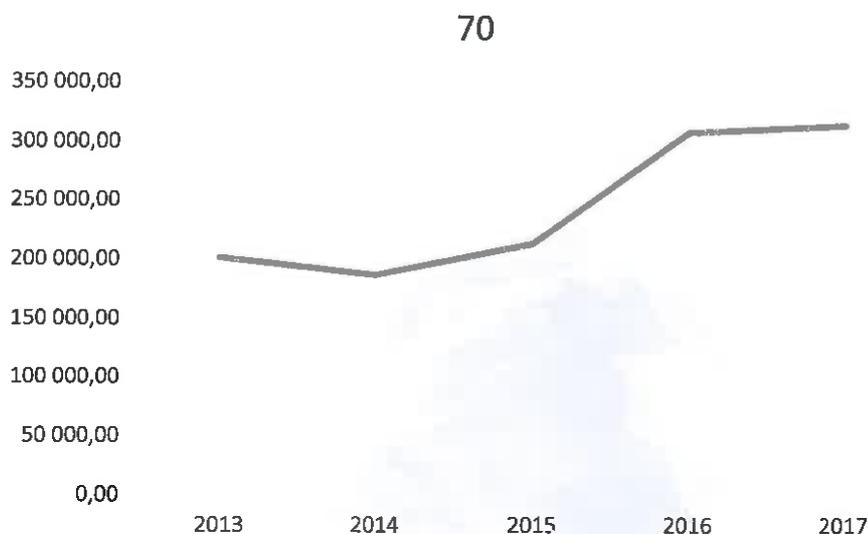
Son évolution est fortement liée à la baisse du nombre de contrats aidés au sein de la commune. La commune a connu un pic de recettes sur ce chapitre en 2014 avec notamment les concours de l'état et de la région pour participer à l'emploi de ces agents en insertion et les remboursements d'indemnités journalières.

En 2016, la commune a touché d'importants remboursements de la part de son assurance statutaire concernant les personnes en arrêt maladie.

En 2017, les écritures sont revenues à un niveau bien inférieur avec sur ce chapitre des remboursements d'assurances.

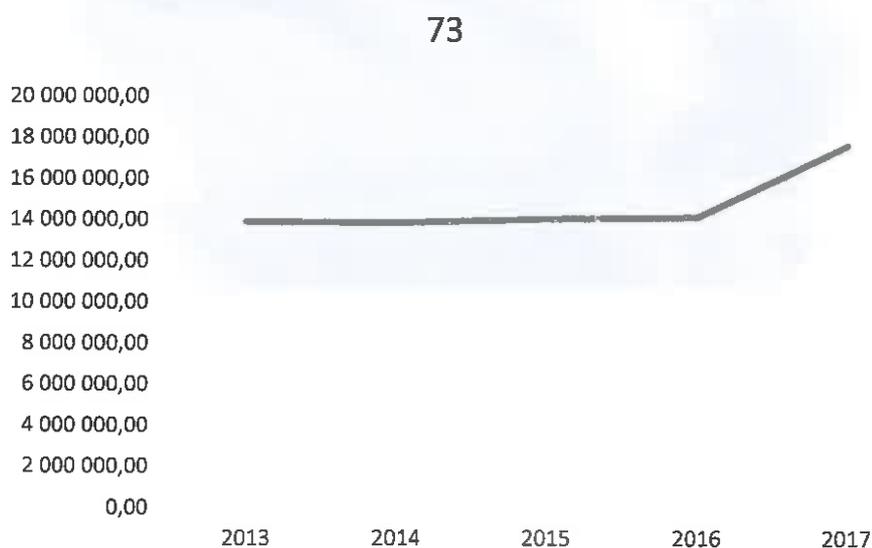


Le chapitre 70 produits du domaine et ventes diverses



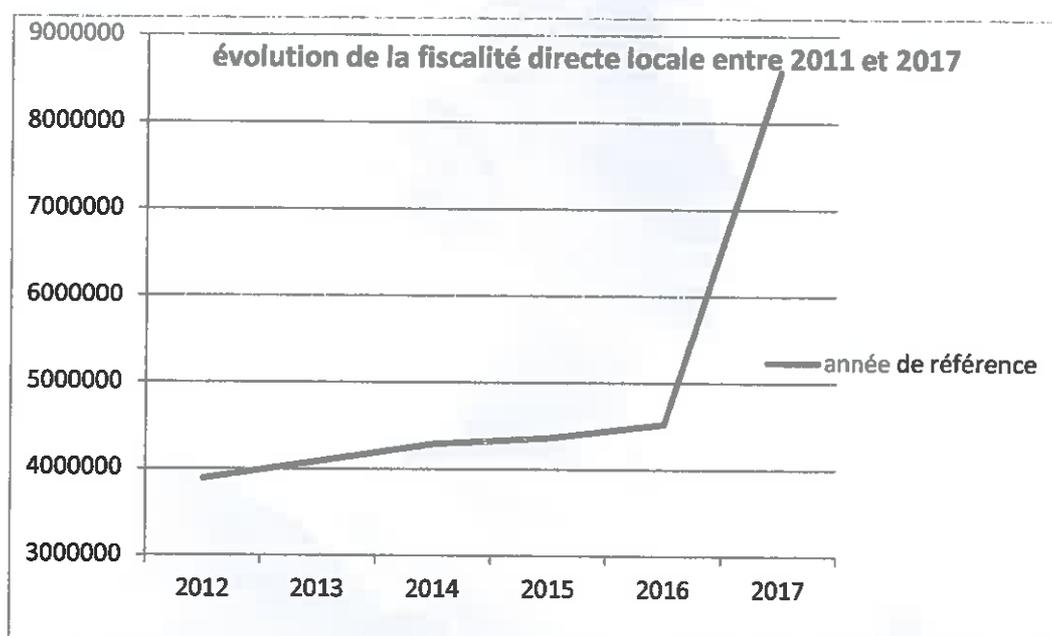
Il reprend toutes les recettes issues du domaine et des différents services communaux : cantine, locations de salles, adhésion à l'école de musique, musculation. Les droits connaissent une augmentation dès 2016 car la commune a récupéré les droits de restauration des personnes âgées jusqu'alors encaissés par le CCAS alors que les charges étaient portées par la commune. Par ailleurs les résultats estivaux du parc influent sur le niveau de ressources perçues sur ce chapitre.

Le chapitre 73 remboursements subventions participations



Il comprend les principales ressources de fonctionnement avec l'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire et la fiscalité directe des ménages.

Cette dernière est représentée dans le graphique ci-dessous. L'augmentation progressive qui peut être observée correspond à la hausse naturelle des bases, les taux n'ayant pas été augmentés depuis 2001. Néanmoins une croissance importante est à noter sur l'année 2017 puisque l'entrée en service du terminal méthanier a eu un effet important sur la croissance des bases fiscales de la commune en doublant les bases fiscales de la taxe foncière bâtie.



Le chapitre 74 dotations et participations



Ce chapitre reprend les différentes dotations perçues par la collectivité dont la DGF.

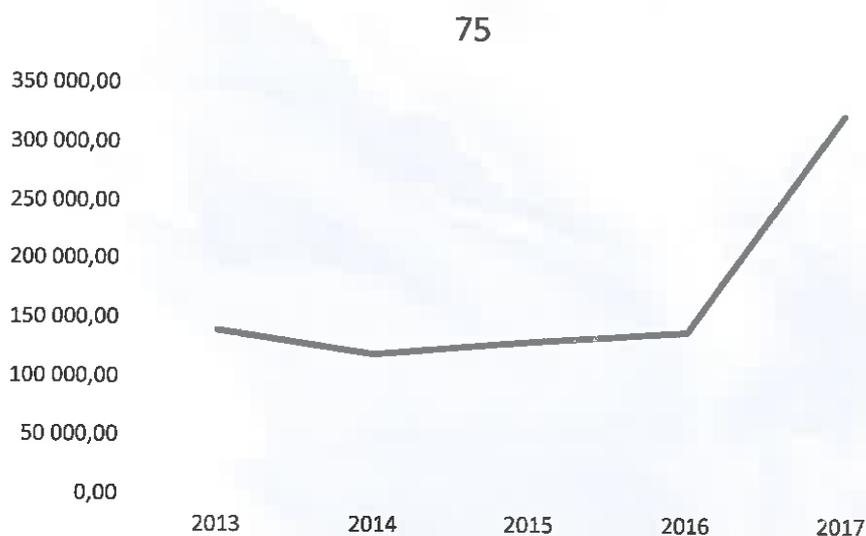
La courbe suit donc inexorablement la perte progressive de la DGF conformément aux chiffres mentionnés ci-dessous.

dgf	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
montant de la dgf	877 830	860 664	845 531	712 443	394 689	87 751	-150 295	- 150 295

Cette dernière devient négative en 2017, année à partir de laquelle la commune doit contribuer au redressement des charges publiques en versant la somme de 150 295 € au titre des démarches de péréquation

Le pic de 2015 s'explique par la perception des produits des contrats enfance jeunesse de deux exercices 2013 et 2014.

Chapitre 75



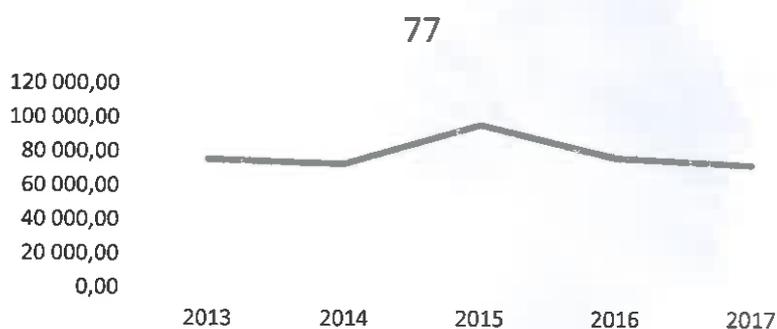
Ce chapitre comprend les redevances perçues au titre des locaux communaux, de la mise à disposition de nos fourreaux au profit de Numéricâble ainsi que les remboursements des repas pris par les associations au titre de la restauration scolaire et refacturés annuellement (centre social, foot entre autres). Cette refacturation est généralisée depuis 2016 ce qui explique la hausse sur le chapitre.

En 2017, la commune a également remboursé au centre socioculturel Dulcie September le produit du contrat enfance jeunesse lié à ses activités pour un montant de 192 716,99 €. En contrepartie, le centre a remboursé le trop perçu sur subvention correspondant.

Chapitre 76

Cela reprend l'intéressement de la commune sur les parts sociales qu'elle a à la caisse d'épargne.

Chapitre 77



Ce sont principalement les libéralités consenties à la commune qui figurent principalement dans ce chapitre.

Il y a également des remboursements de sinistres, les cessions d'immobilisations. La courbe connaît un léger pic sur l'année 2015 marquée par un gros volume d'annulation sur exercice antérieur pour 23 610 euros et un remboursement suite à une erreur sur facture pour 23 000 € par Engie sur les factures de fluides.

La section d'investissement

Seront d'abord abordées les dépenses puis les recettes

Les dépenses

Chapitre	2013	2014	2015	2016	2017
20	139 019.11	85 470.12	100 163.58	79 400.20	55 906.72
204			7 112.18	30 731.19	20 225.10
21	1 050 639.81	1 050 171.04	704 785.13	614 174.23	509 946.99
23	1 841 872.16	691 686.06	2 181 458.93	3 032 890.91	2 847 496.98
Total dépenses d'équipement	3 031 531.08	1 827 327.22	2 993 520.82	3 757 196.53	3 433 575.79

La période est marquée par la réalisation de quelques grosses opérations :

- ✓ L'aire de baignade (total travaux 1 669 500 € et 146 000 € de maîtrise d'œuvre) et la réhabilitation du hangar agricole (296 000 € de travaux et 24 500 € de maîtrise d'œuvre)
- ✓ La MNE (total opération de 2 707 000 €)
- ✓ La mise en accessibilité des bâtiments (247 400 €)
- ✓ La réhabilitation de la salle Carpentier (1 715 000 €)
- ✓ Des travaux dans les écoles (656 300 €)
- ✓ La réalisation des terrains de football synthétique (total opération de 2 323 000 €)
- ✓ Des travaux de VRD (total de réalisation sur la période de 496 000 €)
- ✓ Des travaux d'éclairage public (total de réalisation sur la période de 354 200 €)
- ✓ Déplacement du tir à l'arc (total opération de 1 058 000 €)
- ✓ Achats /renouvellement dans le parc automobile en investissant notamment dans l'électrique (276 000 €)
- ✓ Acquisition de matériels informatiques pour les écoles et les services municipaux (603 000 €)
- ✓ Réalisation du Skate Park (312 000 €)

Les dépenses :

La période est marquée par l'encaissement de subventions consécutives aux opérations de travaux ayant bénéficié de financement :

- la construction du restaurant scolaire qui a bénéficié d'une subvention FEDER de 91 280,36 euros encaissés en 2015
- L'encaissement des mesures compensatoires au titre de la construction de l'aire de baignade et de la maison de la nature à partir de 2014 soit 3 millions de la part de dunkerque LNG.
- Une partie de la subvention régionale pour la réalisation des terrains de foot pour un montant de 88 000 €.

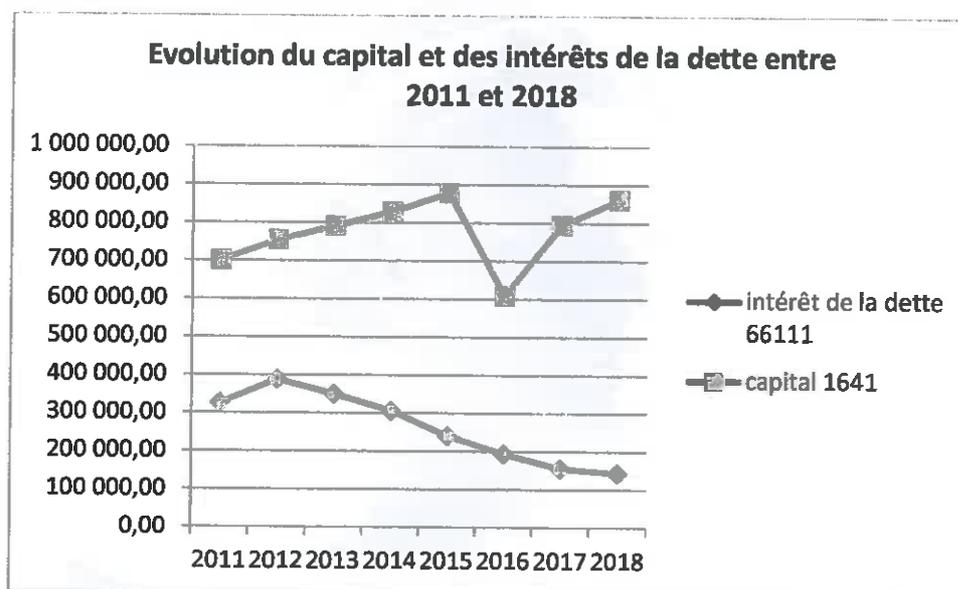
Aussi au titre de ces recettes viennent également :

- les cessions de matériel ou de biens immobiliers
- le FCTVA qui est le remboursement en partie de la tva acquittée sur les investissements au titre du compte administratif n-2.

Il y a enfin l'emprunt qui fait l'objet de développements plus particuliers ci-après.

La dette

Ci-dessous la courbe qui montre l'évolution croisée du capital, des intérêts et de l'annuité de la dette

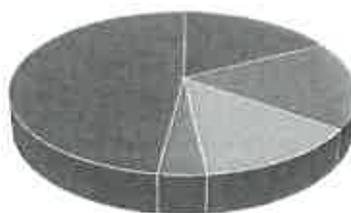


Au 31 décembre 2018, l'encours devrait s'élever à 6 365 915,05 euros .

La répartition par prêteur est la suivante :

Prêteur	Montant en euros au 31/12/18 exclu
CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	1 095 086,78
CAISSE D'EPARGNE DE FLANDRE	1 108 348,87
CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE EUROPE	863 931,27
DEXIA CREDIT LOCAL	239 137,54
LA BANQUE POSTALE	3 059 410,59
	6 365 915,05

encours de dette par prêteur

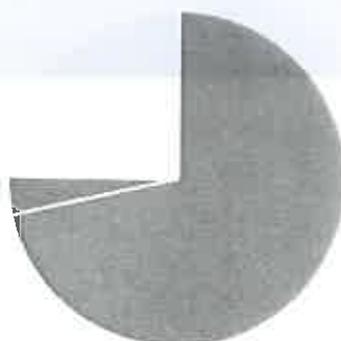


- CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE
- CAISSE D'EPARGNE DE FLANDRE
- CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE EUROPE
- DEXIA CREDIT LOCAL
- LA BANQUE POSTALE

La répartition par type de taux sera la suivante :

type de taux	Montant dû au 31/12/2018 par type de taux	Pourcentage
Fixe	4 550 076,12	71,48
Inflation	239 134,54	3,76
Variable (basé sur euribor 3 ou 12 Mois)	1 576 701,39	24,77
Total	6 365 912,05	100,00

Répartition de l'encours de dette par type de taux au 31/12/2018



- fixe
- inflation
- Variable (basé sur euribor 3 ou 12 Mois)

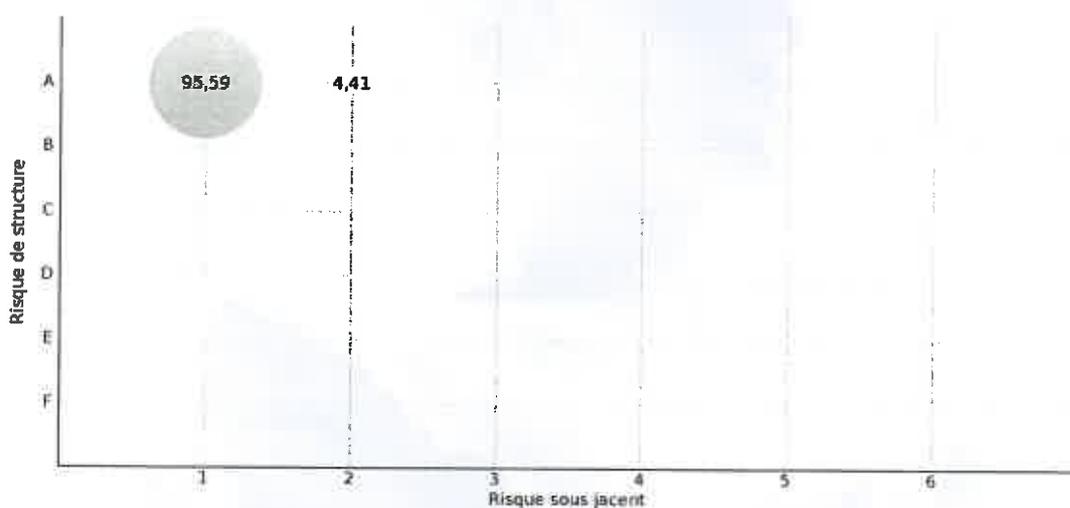
Le travail mené depuis l'adhésion de la commune à la plateforme de la dette mise en place par la Communauté Urbaine de Dunkerque avec les communes volontaires a permis de sécuriser l'encours de dette tout en lui donnant un peu de souplesse sur la partie taux variable car la commune bénéficie du contexte des taux d'intérêt bas sur cette fraction de sa dette.

Il faut par ailleurs rappeler les opérations de renégociations de dette menées en 2017 qui ont permis d'alléger la charge financière de cette dernière avec une économie réalisée de 140 000 euros d'intérêt sur un emprunt souscrit à une période où les taux d'intérêt étaient au plus haut.

Dettes selon la charte de bonne conduite

Risque faible

Taille de la bulle = % du CF



source finance active

La sphère du haut représente les emprunts taux fixes et variables dont le risque de structure est le plus faible en 1A.

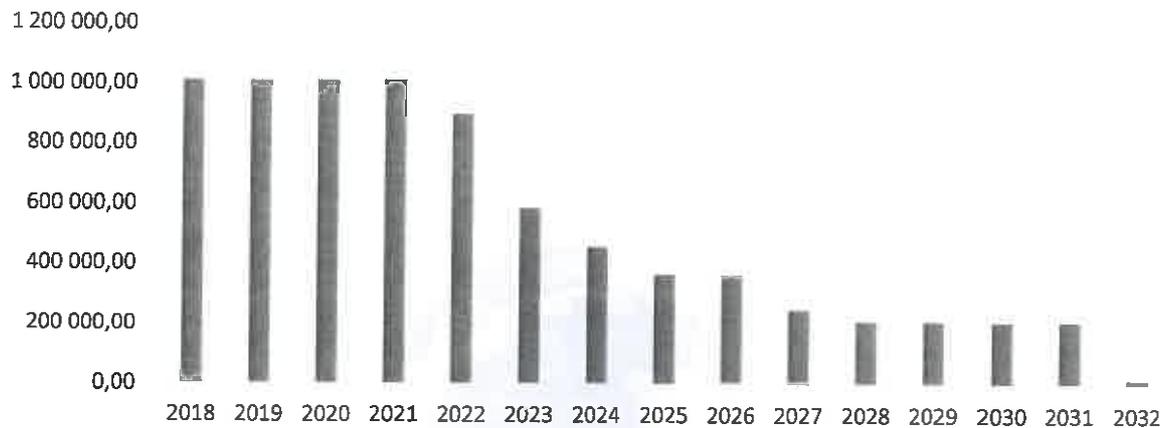
Le deuxième pourcentage indiqué de 4,41% représente l'emprunt souscrit auprès de Dexia indexé sur l'inflation française hors tabac qui est pour sa part annexé en 2 A.

Le dernier recours à l'emprunt a eu lieu en 2016 pour 1 800 000 euros.

Il n'y aura pas de recours à l'emprunt sur l'année 2019.

Ci-dessous se trouve le profil d'extinction de la dette de la commune dans l'hypothèse où il n'y aurait aucune souscription d'emprunt supplémentaire jusqu'à extinction des emprunts en cours.

Evolution de l'annuité de la dette jusqu'à son extinction



Compte tenu de l'intention de la commune de ne pas inscrire d'emprunt en recette d'investissement et de la continuité à rembourser les emprunts existants pour un montant de 890 000€, la ville continue de se désendetter. Le besoin de financement est négatif (emprunt inscrit en recette -emprunt inscrit en dépenses au budget primitif). Il est donc égal à -890 000 €.

L'épargne source d'autofinancement des investissements de la commune

*l'Epargne brute ou CAF BRUTE :

Elle est calculée par la différence entre les produits réels de fonctionnement hors produits de cession et les charges réelles

Ces produits et charges ne prennent pas en compte les dotations et reprises sur amortissements et provisions qui constituent des charges et produits dits calculés.

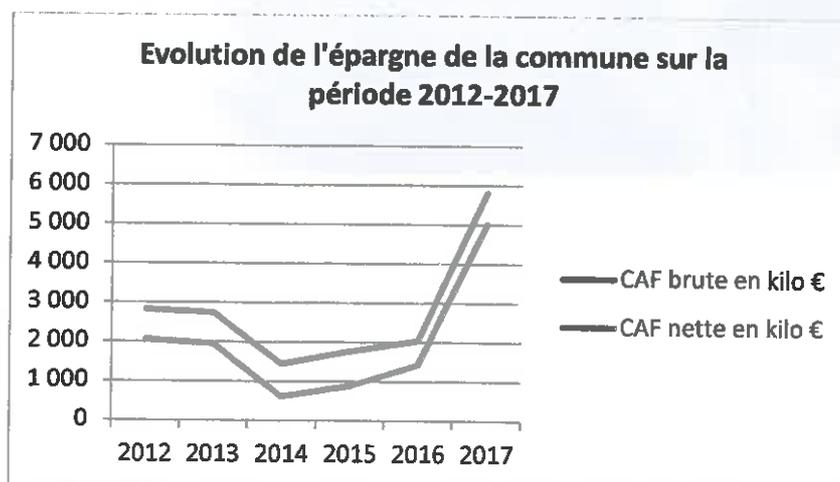
La CAF brute traduit la capacité de la collectivité à financer par son fonctionnement courant ses opérations d'investissement.

La CAF nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement par ses ressources propres une fois acquittée la charge obligatoire de la dette.

Le calcul se traduit comme suit :

Année de référence	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CAF brute en kilo €	2830	2750	1451	1773	2045	5819
Capital de la dette en kilo €	755	792	829	878	610	796
CAF nette en kilo €	2075	1958	622	893	1 435	5022

Ci-joint la représentation graphique de l'évolution de l'épargne



Concernant la capacité de désendettement de la commune :

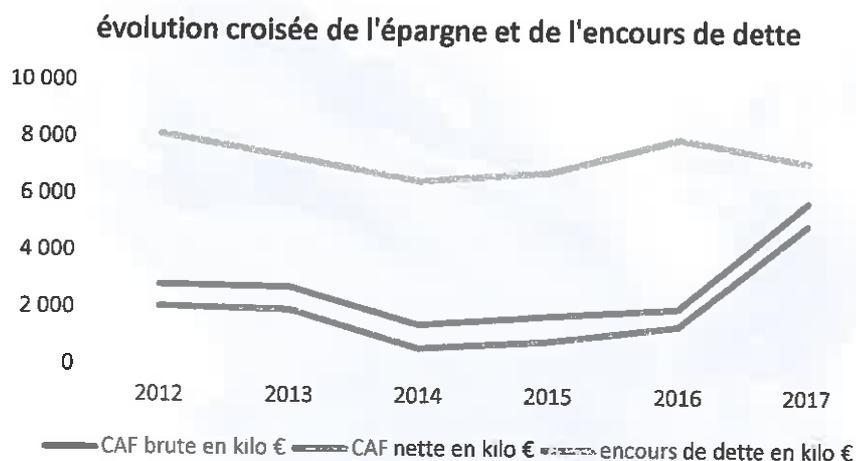
La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement)

La CAF brute s'élevant à 5 819 000 € en 2017 et l'encours de dette au 31/12 s'élevant à 7 227 857,89€ alors au 31/12/17, il faut 1,24 année de CAF pour solder la dette de la commune.

Conclusion :

La santé financière de la commune est globalement bonne puisque notamment son encours de la dette représente l'équivalent de 1,24 année d'épargne brute.

L'apport de recettes lié à l'abondement de fiscalité de 4 millions d'euros permet d'atteindre un niveau d'épargne pour la commune qui autofinance complètement ses investissements sans recours à l'épargne ni en 2017, ni en 2018. Pour rappel le choix fait en 2017 a été, de ne pas desserrer les dépenses de fonctionnement et il a été reconduit en 2018. La commune parvient donc à se désendetter en continuant d'investir.



La préparation budgétaire 2019

Quelques chiffres clefs pour 2019 retenus pour la construction de la loi de finances

- Une croissance à 1,7% en 2019 comme en 2018
- Une inflation à 1,14% en 2019
- Un déficit public inférieur à 1,9% du PIB
- Une progression de la dépense publique en volume limitée à 0,6%
- Une baisse des prélèvements obligatoires pesant sur les ménages de l'ordre de 6 milliards d'euros avec la poursuite du dégrèvement sur la taxe d'habitation (-3,8 milliards d'euros) et la bascule cotisations/CSG (-4,1 milliards d'euros) atténuées par une hausse de la fiscalité énergétique (de l'ordre de +1,9 milliards d'euros).

Quelques mesures sont annoncées au profit des ménages comme l'exonération de cotisations sociales pour les heures réalisées à compter du 1^{er} septembre 2019, la revalorisation de la prime d'activité pour la seconde année consécutive, la revalorisation des allocations adultes handicapés, du RSA ou encore du minimum vieillesse. Les entreprises bénéficieront de la transformation du CICE en un allègement de charges sociales pour les encourager à procéder à des recrutements, de baisses d'impôts sur les sociétés ou encore des disparitions de charges patronales sur les salaires au niveau du smic pour favoriser les emplois peu qualifiés.

2019 est aussi l'année d'entrée en vigueur d'une réforme déjà repoussée d'un an le prélèvement à la source. Cette mesure est déjà appliquée dans de nombreux états comme la Belgique. Le prélèvement à la source permettra de supprimer le décalage d'un an entre la perception des revenus et leur imposition. Pour celles et ceux qui connaissent des changements de situation financière et familiale, l'impôt s'adaptera plus vite.

C'est dans ce contexte où l'on recherche à dégager des marges de manœuvres au niveau national pour relancer la consommation des ménages que s'amorce la préparation budgétaire de la commune de Loon-Plage.

Malgré des recettes fiscales stabilisées après l'entrée en service du terminal méthanier, la commune conserve les mêmes lignes de conduites qu'en 2018 à savoir :

- ✓ Une politique d'investissements dense encore en 2019, dans un contexte financier contraint pour les collectivités locales de manière générale,
- ✓ La poursuite du désendettement de la commune
- ✓ Des taux d'impositions stables
- ✓ La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Section de Fonctionnement

Seront d'abord abordées les recettes puis les dépenses

Recettes :

Chapitre 013 atténuations de charges

Le volume de ces recettes devrait baisser en 2019 étant donné que la commune fait le choix de l'auto-assurance sur ses dépenses en matière de longue maladie compte tenu des révisions des clauses du contrat d'assurance statutaire au regard de la sinistralité importante de ses dernières années.

De même, la commune perd également des financements de l'état et de la région pour les emplois d'insertion dont les modalités d'attribution ont été durcies.

Cela représenterait une baisse de recette de 13 % sur ce chapitre.

Chapitre 70 produits du domaine et ventes diverses

Ces recettes devraient rester globalement stables dans leur ensemble et dépendantes pour une part de la réussite de la saison estivale. Par ailleurs, il y a lieu de réimputer des recettes jusque-là inscrites au chapitre 75, qui sont des refacturations de repas aux associations car il s'agit pour la collectivité d'une forme de prestation de service. Cela représenterait une hausse de l'ordre de 24 % en 2019.

Chapitre 73 remboursements subventions participations

Pour leur estimation, la commune table sur une revalorisation de 0,8 % des bases fiscales en 2019. Il n'est pas prévu d'augmenter les taux de fiscalité en 2019.

Par ailleurs, la commune a approuvé le 24 septembre 2018 la mise en place d'un abattement spécial à la base de 20 % de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides. Cette mesure constitue la première mesure d'harmonisation de la fiscalité à l'échelle communautaire dans le cadre du pacte financier et fiscal signé en 2016.

Par ailleurs, les autres recettes inscrites sont estimées sur la base des montants notifiés en 2018 (dotation de solidarité communautaire, attribution de compensation, FNGIR, taxe sur les pylônes). Les prévisions sont en revanche prudentes sur les droits de mutation à titre onéreux et en matière de taxe sur la publicité.

Le volume de recette devrait baisser de l'ordre de 1.39 % sur ce chapitre en 2019.

Chapitre 74 dotations et participations

Ces recettes devraient être globalement stables. Les prévisions repartent des montants notifiés en 2018. La répartition dans les comptes prend en considération le fait que la participation des départements pour la mise à disposition d'équipements sportifs communaux au profit du collège se fait maintenant par un fond différent de la collectivité et entraîne donc un changement de ligne budgétaire.

Chapitre 75 autres produits de gestion courante

Leur volume devrait légèrement baisser sur les loyers des immeubles car la commune vend le salon de beauté loué maintenant depuis plusieurs années par son exploitante (soit une perte de 5 500 euros).

Les refacturations de repas ne se feront plus sur ce chapitre comme précisé précédemment mais au chapitre 70.

Par ailleurs ce chapitre a fait l'objet d'un gros ajustement en cours d'exercice en 2018 comme en 2017 pour permettre les reversements au titre du contrat enfance jeunesse. Cela fait que le doublement des crédits de BP 18 à BP 19 n'est pas significatif du fait que le chapitre a été abondé en cours d'exercice en 2018.

Chapitre 76 :

Il comprend les dividendes de la commune perçus de la caisse d'épargne. Le montant devrait rester baisser par rapport à 2018 soit -14%.

Chapitre 77 produits exceptionnels

Les principales recettes inscrites sur ce chapitre sont les libéralités reçues dans le cadre du festival (enveloppe estimée à 15000 euros), des autres recettes exceptionnelles type remboursement de sinistres, ou encore des crédits en cas d'annulations de mandats sur exercice antérieur. Le montant devrait passer de 17 000 € en 2018 à 27500 euros en 2019.

Ecritures d'ordre chapitre 042

Leur volume devrait être équivalent à 2018.

Dépenses :

Chapitre 011

La commune continue de maintenir son offre de service à la population en disposant de moins de moyens humains du fait de la disparition d'un grand nombre de contrats. Les dépenses de ce chapitre devront donc inclure la sous-traitance de certaines activités comme l'entretien de certains locaux ou d'une partie des espaces verts par exemple. L'évolution des dépenses sur ce chapitre devrait être assez modérée de l'ordre de 0,47 % compte tenu du contexte et consiste en partie à des transferts de charge entre le chapitre 011 et le 012.

Chapitre 012

Comme en 2018, la commune devrait encore recourir à quelques CDD pour faire face aux besoins ponctuels dans les services en cas d'accroissement temporaires d'activité ou de nécessité de remplacer des personnels absents.

De même si l'état débloque suffisamment de financements de contrat parcours emploi compétence, la commune devrait essayer d'en mettre environ 5 en place.

Des recrutements de permanents pourraient être envisagés sur 4 à 5 postes budgétés.

La commune devrait également récupérer de l'amplitude horaire du fait du passage aux 37h30 dans le cadre de la remise à plat du temps de travail suite au contrôle de la chambre régionale des comptes. Cela permettra de redonner plus de souplesse dans les services.

Les dépenses sont contenues en 2019 et devraient baisser de l'ordre de 2,9 %. (6,39 millions d'euros en 2018 et 6,21 millions d'euros en 2019).

Chapitre 014

La contribution au redressement des finances publique est également inscrite car la commune devrait payer pour la deuxième année une somme destinée à participer aux mécanismes de péréquation. Le montant inscrit à ce titre sera identique à 2018 soit 152 000 €. Le volume budgétaire inscrit sur ce chapitre devrait être divisé par 2,5 car le FPIC également inscrit en 2018 sur le chapitre en 2018 a été finalement prélevé sur la DSC par les services communautaire et n'ont plus été inscrits en 2019.

Chapitre 65

Ce chapitre reprendra les subventions aux associations, CCAS, SIVOM, centre socio-culturel ainsi que la rétribution des élus. L'évolution devrait rester très contenue sauf pour le SIVOM avec une

augmentation de 92 000 € de la contribution communale. Le chapitre devrait donc augmenter de l'ordre de 10 % par rapport à 2018.

Chapitre 66

Dans ce chapitre sont imputées les dépenses liées au remboursement de la dette soit environ 130 000 euros pour 2019 ainsi que les intérêts courus non échus. Le chapitre devrait baisser de l'ordre de 20 % en 2019 car la commune continue de se désendetter et rembourse de plus en plus de capital chaque année

Chapitre 67

Le niveau de dépenses exceptionnelles devrait également être contenu car il s'agit principalement de subventions. Les crédits inscrits sur ce chapitre devraient être divisés par 2,5. Mais cela porte sur un petit volume financier (20 500 inscrits en 2019).

Chapitre 68

Un changement intervient également en 2019 car la ville devrait devenir auto assureur de ses arrêts longue maladie. Une consultation a été lancée pour ne garder que le financement d'une assurance sur les accidents de travail/décès et peut être maternité.

Aussi, une provision de 50 000 € sera mise en place pour financer ce choix d'auto-assurance

Une provision sera également constituée pour les dépréciations de charge pour compte de tiers.

Chapitre 042

Le volume des crédits devrait être de 17 % supérieur à celui de 2018 car il y a plus d'écritures d'amortissement à passer.

Section d'investissement

Seront d'abord abordées les recettes puis les dépenses

Recettes d'investissement :

La commune devrait percevoir comme chaque année le FCTVA du compte administratif de l'année n-2. Il est estimé à 450 000 €.

Il devrait également y avoir des cessions pour une enveloppe de 72 000 €.

Comme en 2018, la commune devrait entièrement autofinancer ses investissements.

Dépenses

La commune va continuer d'investir pour partie dans l'entretien de son patrimoine, du renouvellement de matériel pour ses services ou encore dans des travaux neufs comme son projet de maison de l'enfance.

L'ensemble de ces projets est présenté dans le document ci-dessous qui correspond à la programmation pluriannuelle de ses investissements.

Conformément au tableau, il apparaît que la ville fera face à un gros programme d'investissements sur les exercices 2019-2020.

N°OP	Libellé opération	Priorité	Total	réf. 2017	2018	BS + DM 2018	2019	2020	2021	2022
	CONSTRUCTION REHABILITATION EQUIPEMENTS CENTRAUX		11 804 924,00	874 099,19	1 400 000,00	74 000,00	2 150 000,00	4 200 000,00	2 530 000,00	576 824,81
	Vidéosurveillance	1	560 000,00	0,00	50 000,00		210 000,00	100 000,00	200 000,00	0,00
	travaux bâtiments commerciaux (VEFA)	1	834 185,00	79 185,00		400 000,00	355 000,00			
	SOUS TOTAL PRIORITE 1 HAUTE		1 394 185,00	79 185,00	50 000,00	400 000,00	565 000,00	100 000,00	200 000,00	0,00
	acquisition matériel et mobilier pour les services		1 138 924,42	10 466,42	220 822,00	93 000,00	214 636,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
	acquisition matériel et mobilier pour les écoles		29 500,00				14 500,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
	acquisition matériel et mobilier pour les structures sportives		62 000,00		4 500,00	12 000,00	15 500,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
	acquisition véhicules		628 047,12	28 047,12			150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
	travaux dans les écoles		1 291 977,00	97 977,00	269 000,00		175 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
	travaux bâtiments communaux		6 917 768,67	878 271,67	1 661 697,00	244 000,00	833 800,00	900 000,00	900 000,00	1 500 000,00
	parc galamé		1 252 944,86	29 363,86	472 000,00	29 081,00	122 500,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
	travaux VRD		2 204 140,57	151 140,57	423 000,00		430 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
	matériel et mobilier VRD		930 913,82	190 913,82	117 000,00	45 000,00	128 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00

MISE EN PLACE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT

Les articles L.2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

C'est pourquoi compte tenu du programme d'investissement pluriannuel ci-exposé la commune souhaite mettre en place ce mécanisme dans le budget primitif 2019 pour gérer deux opérations :

- ✓ La construction de la maison de l'enfance
- ✓ La réhabilitation de la salle Coluche

Le recours à ce mécanisme permet une plus grande sincérité budgétaire.

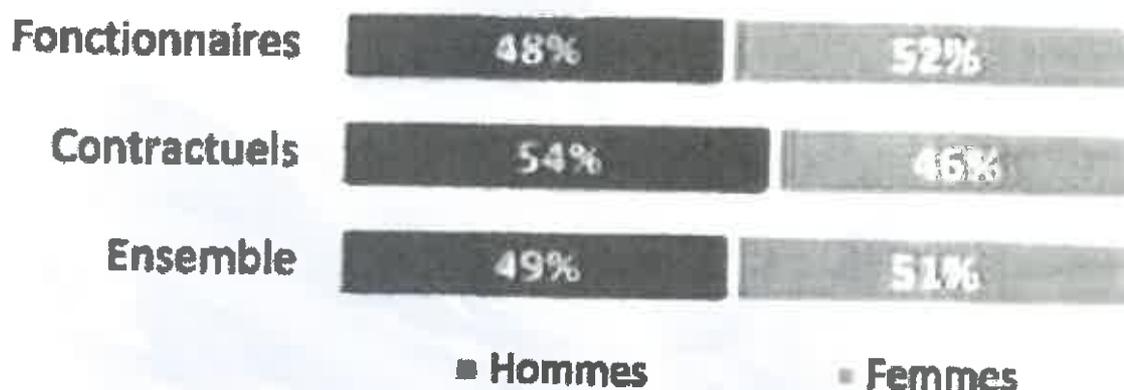
La mise en place se fera au stade du BS 2019 pour des raisons techniques inhérentes à l'acquisition de l'outil pour les gérer.

RAPPORT SUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'article 61 de la loi du 4 août 2014 prescrit aux collectivités locales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

La commune de Loon-Plage qui n'est pas tenue légalement de produire ce type de rapport souhaite l'inscrire volontairement dans son rapport d'orientations budgétaires.

Répartition par genre et par statut des agents sur emploi permanent



Pyramide des âges :

En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Age moyen* des agents sur emploi permanent	
Fonctionnaires	48,63
Contractuels permanents	41,88
Ensemble des permanents	47,38
Contractuels non permanents	39,32



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Répartition par filière

